Juin/Juillet 2007 #16

Cour Pénale Internationale

International Criminal Court





Editorial p.1 | CPI marque cinq ans depuis l'entrée en vigueur du Statut de Rome p.1 | Démission du Procureur adjoint chargé des enquêtes p.2 | Thomas Lubanga désigne un nouveau conseil de la Défense et la Chambre de première instance I prépare l'ordre du jour des prochaines audiences p.3 | L'OPCV fournit une assistance pour les quatre situations devant la CPI p.3 | La CPI lance sa campagne d'information et de sensibilisation à la télévision nationale en RDC p.4 | Activités de sensibilisation pour des expatriés soudanais p.4 | La CPI mène de vastes activités de sensibilisation dans les camps de déplacés en Ouganda p.4 | Le Directeur exécutif du Fonds au profit des victimes vient d'achever sa première visite en Ouganda p.5 | Rencontre entre le Greffier et des représentants des États parties à New York p.6 | Inchallah, exposition de photographies à la CPI p.6 | Adhésion du Japon au Statut de Rome p.6 | Résumé des activités de l'Assemblée des États parties p.7 |

Éditorial

Ce numéro de la Lettre de la CPI sera consacré à la célébration de la Journée mondiale pour la justice internationale, ainsi qu'à la décision de la Chambre de première instance, dans l'affaire Lubanga, d'inviter le Bureau du Procureur, la Défense et les représentants des victimes à présenter leurs requêtes concernant les questions qui devront être tranchées au cours des prochaines audiences en vue de la préparation du procès. Les audiences commenceront le 4 septembre et permettront aux participants de donner leur avis. Il ne s'agira cependant pas de l'ouverture du procès lui-même.

L'adhésion du Japon au Statut de Rome, qui a coïncidé avec la Journée mondiale pour la justice internationale, a été célébrée par la Cour à New York et à La Haye. L'augmentation du nombre des États parties au Statut montre bien la confiance des États envers la Cour et les moyens qu'elle met en œuvre pour continuer de réaliser ses objectifs.

La Cour prépare actuellement des réunions qui se tiendront en son siège en septembre. Le Comité du budget et des finances se réunira du 10 au 18 septembre. Le Greffier et le Procureur organiseront des séances d'information à l'intention d'organisations non gouvernementales, respectivement du 25 au 26 et du 27 au 28 septembre.

Bruno Cathala, Greffier

La CPI célèbre le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome

Il y a cinq ans, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (« CPI ») est entré en vigueur, marquant le début d'une nouvelle ère de responsabilité pour les crimes internationaux. Comme indiqué dans son préambule, le Statut de Rome a pour objectif de mettre un terme à l'impunité, concourir à la prévention des crimes internationaux les plus graves et de garantir durablement le respect de la justice internationale et sa mise en œuvre.

L'entrée en vigueur du Statut de Rome en 2002 a marqué le passage de la CPI d'une idée à la réalité. Un an plus tard, avec l'élection des premiers juges, du Procureur et du Greffier, l'institution a commencé à prendre forme. Depuis sa véritable mise en place en 2003, la CPI a fait beaucoup de chemin. Toute une institution a été construite en partant de zéro. La CPI a recruté a l'échelle internationale un personnel hautement qualifié et diversifié, mis en place son cadre administratif et établi une grande partie de son infrastructure, y compris les locaux temporaires à La Haye ainsi que des bureaux sur le terrain. Aujourd'hui, la CPI est une institution judiciaire fonctionnant à part entière et centrée sur ses activités principales, à savoir enquêter et conduire les procès d'individus accusés de génocide, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre.

Les premières affaires ont été déferrées à la CPI début 2004. En l'espace de dix-huit mois, le Procureur a ouvert des enquêtes concernant des crimes graves présumés dans trois pays différents - l'Ouganda, la République Démocratique du Congo et le Darfour (Soudan). Une quatrième enquête a été ouverte cette année, en République centrafricaine. Les juges ont délivré huit mandats d'arrêts dans trois situations différentes. Après l'exécution d'un de ces mandats puis la confirmation des charges par les juges de la Chambre préliminaire, le premier procès commencera plus tard cette année. Plus il y aura d'arrestations, plus il y aura de procès.

suite page 2

suite de la page 1

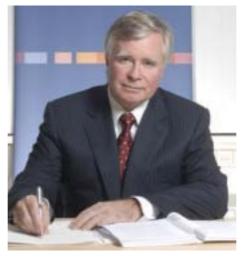
Nous avons énormément appris sur les perspectives et promesses de la CPI au cours de sa très jeune existence jusqu'à ce jour. La CPI travaille dans des circonstances différentes de celles rencontrées par toute cour ou tout tribunal international précédent. Elle est active dans des situations de conflits en cours où des crimes continuent d'être commis. Cela représente un défi important en termes d'enquêtes, de sécurité, de sensibilisation et de logistique, et souligne l'importance de la coopération internationale pour la CPI. Cependant, c'est précisément parce que la CPI travaille dans des situations où des crimes sont en cours qu'elle est aujourd'hui reconnue comme ayant un impact sur la prévention des crimes, et pas seulement un effet dissuasif sur le long terme, comme on aurait pu le penser initialement

La réalisation des objectifs du Statut de Rome demandera un effort collectif. La CPI peut avoir une réelle portée mondiale grâce à la ratification universelle du Statut de Rome. 104 pays ont ratifié ou accédé au Statut de Rome depuis son ouverture à la signature en 1998. C'est un rythme inhabituellement rapide pour un traité établissant une organisation internationale, en particulier une organisation aussi complexe que la CPI, ce qui montre à la fois clairement combien la CPI est nécessaire et la confiance des États en l'impartialité et la crédibilité de cette nouvelle institution judiciaire. Il nous reste toutefois une certaine distance à parcourir pour atteindre l'objectif d'universalité qui est inhérent au Statut de Rome.

A chaque étape de ses activités, la CPI dépend

de la coopération des États et, par extension, des organisations internationales, afin d'accomplir certaines fonctions clés comme les arrestations et la remise des personnes accusées d'avoir commis des crimes, la réinstallation des témoins et l'exécution des peines. Les premières années de la CPI ont souligné l'importance de la coopération à différents égards. Des mandats d'arrêts sont en attente d'exécution depuis 2005. Garantir la coopération nécessaire sera le principal défi pour la CPI et pour les Etats parties dans les années à venir.

Très tôt, la CPI a eu un impact significatif et positif, qui va au-delà de ses enquêtes et poursuites. Après l'adoption et l'entrée en vigueur du Statut de Rome, de nombreux pays ont revu et modifié leur législation nationale concernant le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.



Le juge Philippe Kirsch, Président de la Cour $^{\odot}$ Hans Hordijk

Dans plusieurs pays, cette révision a conduit à des amendements ou à des mises à jour de la législation existante. Ces pays se trouvent désormais dans une meilleure position pour enquêter et poursuivre ces crimes eux-mêmes. C'est important, car la CPI est une cour qui intervient en dernier ressort. La responsabilité première d'enquêter sur des crimes internationaux graves, comme tout autre crime, incombe aux États. La CPI agira si, et seulement si, les juridictions nationales n'ont pas la volonté ou sont dans l'incapacité de réellement enquêter sur des crimes qui relèvent de sa compétence.

L'entrée en vigueur du Statut de Rome et les premiers développements de la CPI ont eu lieu beaucoup plus rapidement que prévu. Notre expérience a clairement démontré que la réussite de la CPI dépend dans une large mesure de la coopération reçue. L'important soutien permanent des États, des organisations internationales et de la société civile sera essentiel pour conserver l'impulsion de ces cinq dernières années et poursuivre nos efforts sur cette base.



Le Président de la Cour, le juge Philippe Kirsch

Démission du Procureur adjoint chargé des enquêtes

Le 14 juin 2007, M. Serge Brammertz, Procureur adjoint chargé des enquêtes, a démissionné de ses fonctions au sein de la Cour pénale internationale (CPI). À la demande du Secrétaire général des Nations Unies, M. Brammertz continuera d'exercer ses fonctions de Commissaire au sein de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies.

Le Président de la CPI, le juge Philippe Kirsch, a informé le Président du Bureau de l'Assemblée des Etats parties, l'Ambassadeur Bruno Stagno Ugarte, de la démission de M. Brammertz. M. Brammertz avait été élu Procureur adjoint chargé des enquêtes en septembre 2003. Le Procureur de la CPI, M. Luis Moreno-Ocampo, a exprimé sa reconnaissance envers M. Brammertz au nom du Bureau du Procureur.

La CPI est reconnaissante pour les contributions de M. Brammertz à la Cour et lui adresse tous ses vœux de réussite dans le cadre de ses fonctions de Commissaire au sein de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies.

M. Serge Brammertz © Reporters



Thomas Lubanga désigne un nouveau conseil de la Défense et la Chambre de première instance I prépare l'ordre du jour des prochaines audiences

Le 20 juin 2007, Thomas Lubanga Dyilo a désigné Me Catherine Mabille comme son nouveau conseil de la Défense, suite au retrait de Me Jean Flamme en février 2007. Me Mabille a accepté d'assurer la défense de M. Lubanga et, le 6 juillet 2007, elle a signé un engagement de respecter les obligations prévues à l'article 22.3 du Code de conduite professionnelle des conseils. Me Mabille met actuellement en place son équipe de co-conseils, d'assistants juridiques, de stagiaires, etc.

Le 14 juin 2007, le Greffier a rendu une décision au sujet de la requête déposée en mai 2007 par le conseil de Thomas Lubanga Dyilo aux fins de ressources additionnelles pour la phase du procès. En accordant ces ressources à la Défense, le Greffier espère garantir un transfert harmonieux du dossier de la Défense du précédent conseil au nouveau. La nouvelle équipe de la Défense comprend désormais un conseil de niveau P5, un conseiller juridique de niveau P4, deux juristes adjoints de niveau P2, un assistant de niveau P1. L'équipe bénéficiera également du renouvellement du budget de 55 315 euros destiné aux enquêtes et d'autres moyens devant faciliter le travail de la nouvelle équipe de la Défense.

Afin de faciliter une préparation efficace du procès de M. Lubanga Dyilo, les juges de la Chambre de première instance I, conscients du temps qu'il faudra au nouveau conseil de la Défense pour se familiariser avec l'affaire, ont

annoncé le 18 juillet 2007 leur décision d'inviter toutes les parties et tous les participants à présenter leurs requêtes au sujet des questions devant être tranchées à un stade précoce de la procédure. Ils ont également demandé au Greffier de communiquer cette décision aux victimes qui ont introduit une demande de participation à la procédure. Les victimes dont la qualité de victime a été reconnue par la Chambre préliminaire I pourront participer à cette audience afin de présenter leurs vues et préoccupations par l'intermédiaire de leurs représentants légaux, sans préjudice de tout argument et de toute décision ultérieurs concernant la participation d'autres victimes à la procédure. La première audience se tiendra le 4 septembre prochain pour permettre à la Chambre de première instance I de déterminer les points d'accord et d'entendre les arguments des parties et des participants au cas où ils ne seraient pas parvenus à s'entendre ou si les juges n'étaient pas convaincus des propositions qui ont été convenues. Les juges donneront pas la suite des instructions quand à l'ordre du jour et au calendrier des prochaines audiences.

Dans la liste préliminaire proposée par la Chambre de première instance I rassemblant les questions devant être tranchées à un stade précoce de la procédure figurent notamment la date du procès, les langues qui seront utilisées dans le cadre de la procédure, le protocole de cour électronique concernant la présentation sous forme électronique d'éléments de preuve

dans le cadre du procès, les procédures à adopter pour donner des instructions aux témoins experts, le rôle des victimes dans la procédure précédant le procès, le statut, devant la Chambre de première instance, des témoignages entendus par la Chambre préliminaire et le statut des décisions de la Chambre préliminaire dans le cadre des procédures de première instance.

Actualité judiciaire dans l'affaire Lubanga

Le 24 mai, la Chambre préliminaire I a rejeté les requêtes déposées par l'Accusation et la Défense le 5 février sollicitant **l'autorisation d'interjeter appel** de la décision du 29 janvier confirmant les charges contre Thomas Lubanga Dyilo.

Le 13 juin 2007, la Chambre d'appel a également rejeté l'appel interjeté le 30 janvier 2007 par le conseil de la Défense de Thomas Lubanga Dyilo. La Chambre d'appel a décidé que l'article 82(1)(b) du Statut de Rome confère exclusivement le droit de faire appel d'une décision traitant du maintien en détention ou de la mise en liberté d'une personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt, mais ne confère pas le droit de faire appel d'une décision sur la confirmation des charges.

L'OPCV fournit une assistance pour les quatre situations devant la CPI

L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* constitue un événement marquant en ce qui concerne la participation des victimes aux procédures devant la Cour. Pour la première fois dans l'histoire de la justice pénale internationale, quatre victimes ont pu participer à l'audience de confirmation des charges tenue par la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI).

Recourant aux services du Bureau du conseil public pour les victimes (OPCV) créé le 19 septembre 2005 afin de fournir un soutien et une assistance juridique aux victimes et aux représentants légaux des victimes, la participation des victimes dans l'affaire Lubanga crée un précédent. Le Bureau a fourni une aide considérable, aussi bien dans

le cadre des audiences que pour d'autres activités, et participé à certaines audiences au nom des représentants légaux des victimes lorsque ces derniers n'ont pu y assister en personne. À ce jour, l'OPCV fournit aide et assistance à 14 représentants légaux concernés par l'une des quatre situations faisant actuellement l'objet d'une enquête (en République démocratique du Congo, en Ouganda, en République centrafricaine et au Soudan), et dans le cadre des affaires Le Procureur c Thomas Lubanga, Le Procureur c. Joseph Kony et autres et Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman. Dans le cadre de cette assistance, les membres du Bureau ont donné un nombre important d'avis juridiques et effectué un nombre tout aussi important de recherches juridiques.

Le Bureau a également fourni une assistance juridique à 49 personnes qui ont demandé à participer à la procédure dans le cadre de la situation en Ouganda et de l'affaire *Le Procureur c. Joseph Kony et autres*, à la suite de la décision de la Chambre préliminaire du 1^{er} février 2007.

L'OPCV élabore actuellement une version annotée des textes juridiques de la Cour, à savoir le Statut de Rome, le Règlement de procédure et de preuve, le Règlement de la Cour et le Règlement du Greffe, afin de permettre aux représentants légaux d'avoir une vue d'ensemble plus claire des textes utilisés et de la jurisprudence pertinente de la Cour. Par ailleurs, une base de données et une bibliothèque juridiques de plus de 300 documents destinés au personnel et aux représentants légaux ont également été mises en place.

La CPI lance sa campagne d'information et de sensibilisation à la télévision nationale en RDC

Dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation élargie pour 2007, la CPI a produit une présentation audiovisuelle de ses activités organisée autour de petits sketches télévisés de cinq minutes destinés au public de la République démocratique du Congo (RDC). Depuis le 19 juillet, ces sketches sont diffusés trois fois par jour aux heures de grande écoute par deux chaînes nationales de télévision, RTNC (service public) et Digital Congo TV. Les thèmes abordés sont notamment les droits des victimes, les droits de la défense, les crimes relevant de la compétence de la Cour et le principe de la complémentarité.

Des diplomates en poste dans la capitale, des représentants des organismes de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'organisations non gouvernementales (ONG) et des journalistes ont été invités au lancement de cette campagne. En raison de l'enthousiasme manifesté par le public, certains organismes de l'ONU et certaines ONG ont proposé de contribuer à la rediffusion du message de la Cour dans le cadre de leurs activités.

S'agissant des initiatives de sensibilisation auprès de la population des 12 districts de Bunia, la Cour aura de plus en plus souvent recours à des émissions radiophoniques fournissant régulièrement des informations concernant les procédures judiciaires à La Haye. La CPI s'inspire ainsi de la recommandation émanant de partenaires qui ont évalué l'impact des activités d'information et de sensibilisation menées par la Cour dans cette région. Dans le prolongement du programme audiovisuel destiné à mieux informer le public des activités de la Cour, une série d'émissions radiophoniques intitulées « Connaître la Cour pénale internationale » ont été réalisées à Bunia par des stations de radio locales et produites en collaboration avec la Cour. Les trois premières des cinq émissions, « La CPI en RDC », «Les droits des victimes » et «Les droits de la défense» ont été produites avec Radio Okapi et distribuées à Canal Révélation, Radio Candip et Radio Tangazeni Kristo afin d'être diffusées dans l'ensemble de l'Ituri. De juillet à fin septembre, les stations diffuseront chaque thème deux fois par semaine pendant un mois en français, en swahili et dans d'autres langues locales. D'autres stations de radio en Ituri recevront également des versions préenregistrées. Les deux autres émissions devraient être diffusées d'octobre jusqu'à la fin de 2007.

En juin, deux émissions radiophoniques intitulées «Institution, c'est facile à comprendre» et «Droit et devoir» ont également été diffusées dans tout le pays. Radio Okapi a diffusé les émissions en français et dans des langues locales, notamment en swahili et en lingala, avec le soutien logistique de l'ONU.

Dans le cadre de la stratégie menée par l'Unité de la sensibilisation qui consiste à visiter la région de l'Ituri deux fois par mois, des fonctionnaires hors siège se sont rendus dans la région en juin et en juillet afin de sensibiliser différentes communautés religieuses. Plusieurs réunions ont été organisées afin de discuter de questions liées au mandat de la Cour et de l'évolution récente de l'affaire Lubanga. Elles ont rassemblé plus de 250 membres des divers groupes religieux et leurs chefs spirituels. À la demande de ces derniers, la Cour a tenu une réunion d'information et de sensibilisation portant sur le droit des victimes à participer à tous les stades de la procédure et sur les mécanismes leur permettant de le faire. D'autres questions générales liées à la Cour ont également été abordées. S'exprimant sur cette réunion, de nombreux chefs religieux ont demandé que des informations actualisées concernant l'affaire *Lubanga* soient communiquées plus régulièrement afin qu'ils puissent eux mêmes les diffuser à leur communauté.

Activités de sensibilisation pour des expatriés soudanais

Des représentants de la communauté juridique et de la société civile, y compris des artistes et des journalistes soudanais vivant à l'étranger, ont participé à deux séminaires de trois jours organisés par la Cour pénale internationale dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation pour le Soudan

Au cours de ces séminaires, des fonctionnaires de la CPI, du Bureau du Procureur, du Greffe et du Bureau du conseil public pour la Défense, ont tenu un dialogue franc et ouvert avec les expatriés soudanais. Selon l'un des participants : « Quand le séminaire a commencé, nous avions une fausse image de la CPI et de son approche au sujet de ce qui se passe au Darfour. Le fait d'avoir participé à ce séminaire nous a ouvert les yeux. Maintenant, nous comprenons que le Cour travaille de manière indépendante et qu'il s'agit d'une institution judiciaire légitime, et non d'une instance politique ».

Les participants, tous des expatriés impliqués dans des activités au service de la paix, de la justice et du développement social au Soudan, ont convenu de l'importance de diffuser des renseignements exacts sur la Cour afin de dissiper les informations erronées qui circulent dans le pays.

La CPI mène de vastes activités de sensibilisation dans les camps de déplacés en Ouganda

Grâce aux importantes activités de sensibilisation menées dans les camps de déplacés et à un programme radiophonique hebdomadaire interactif lancé le 19 juillet, les habitants du nord de l'Ouganda comprennent mieux le rôle judiciaire et le mandat de la Cour. Les informations erronées qui circulaient ont été corrigées directement par des fonctionnaires de la Cour pénale internationale (CPI), qui ont diffusé des

informations exactes et répondu directement aux préoccupations de la population affectée. Un grand nombre de personnes vivant dans deux camps de déplacés dans le district de Kaberamaido, dans la région du Teso, en Ouganda, ont pris part aux premières rencontres interactives en tête-à-tête avec des fonctionnaires de la CPI chargés de

Déplacés du camp d'Ogolo participant à une séance de sensibilisation à Adjumani © ICC-CPI





Mise en scène d'un enlèvement par l'ARS, camp de déplacés d'Otuboi. district de Kaberamaido © ICC-CPI

l'information et de la sensibilisation. Au mois de juin, plus de 2 500 personnes ont assisté aux deux réunions organisées en plein air dans les camps de déplacés d'Abalang et d'Otuboi. Ces rencontres, qui se sont déroulées en anglais et dans les langues locales luo et ateso, ont servi à préciser le rôle de la CPI en ce qui concerne la situation dans le nord de l'Ouganda. Des fonctionnaires chargés de la sensibilisation ont ensuite répondu aux questions posées par les participants. Ces derniers ont demandé à l'équipe de sensibilisation d'organiser d'autres rencontres afin de mieux connaître les droits des victimes devant la Cour. Au camp d'Otuboi, des enfants qui vont à l'école primaire ont également demandé à des fonctionnaires de la Cour d'organiser une séance sur les droits des enfants devant la CPI. Des groupes de théâtre locaux ont joué des scènes représentant la souffrance vécue par les communautés au cours des incursions de l'Armée de résistance du Seigneur (ARL).

En raison du succès de son programme dans les camps de déplacés dans la région du Teso, l'équipe de la Cour chargée de la sensibilisation a préparé des activités similaires en juillet pour le district d'Adjumani dans la région du Nil occidental. Des résidents des camps d'Aringa Pii et d'Ogolo ont assisté à ces rencontres organisées en coopération avec les responsables locaux du camp et l'administration locale. A l'issue des exposés de l'Unité de la sensibilisation, les participants ont pu poser des questions, à la fois en madi, la langue locale, et en anglais. Des résidents ont demandé que d'autres rencontres soient organisées afin qu'on leur explique les droits des victimes devant la Cour. Des groupes de théâtre ont une fois de plus été mis à contribution avec succès.

Soixante-dix chefs du district d'Amuria dans la région du Teso, en Ouganda, ont invité les fonctionnaires chargés de la sensibilisation à organiser un atelier d'information afin de mieux faire connaître la Cour auprès du grand public. Ont participé à cet atelier les responsables de dix camps, notamment ceux d'Abarilela, d'Acowa, d'Akome, du conseil municipal d'Amuria, d'Asamuk, de Kapelebyong, de Murungatuny, d'Obalan, d'Orungo et d'Oditel, ainsi que des conseillers de district et de sous-comté.

À Kampala, des officiers des forces de police ougandaises, notamment des commissaires de district de l'extra-région de Kampala, des enquêteurs criminels, des formateurs, des fonctionnaires juridiques, des fonctionnaires chargés des affaires communautaires et des relations publiques ainsi que des fonctionnaires d'Interpol Kampala ont participé en juillet à un séminaire d'information d'une journée, destiné à mieux faire connaître la CPI auprès des forces de police ougandaises. Cet atelier, dont la date coïncidait avec la Journée internationale de la justice, a été organisé en collaboration avec la Coalition ougandaise pour la Cour pénale internationale (UCICC). Le Greffe et le Bureau du Procureur ont présenté des exposés portant sur le mandat et les activités de la CPI en Ouganda, les phases judiciaires et les modalités de participation des victimes à la procédure. Les participants ont eu l'occasion de poser des questions et il a été décidé que les informations sur la Cour et le système de justice internationale seraient diffusées par le biais des programmes de la police en place. Dans ses remarques finales, le commissaire de police en charge des ressources non humaines, Mme Elizabeth Muwanga, a demandé à la CPI, au nom de l'inspecteur général de la police, d'organiser un atelier similaire pour ses collègues du nord de l'Ouganda.

Le Directeur exécutif du Fonds au profit des victimes vient d'achever sa première visite en Ouganda

Le Directeur exécutif du Secrétariat du Fonds au profit des victimes, M. André Laperrière, a effectué en juin une visite d'une semaine en Ouganda. Cette visite, la première de M. Laperrière dans la région, visait à mieux faire connaître le mandat du Fonds au profit des victimes, ainsi qu'à effectuer une première évaluation de l'aide fournie aux victimes qui ont souffert du conflit dans le nord de l'Ouganda. M. Laperrière a profité de cette occasion pour répondre à certaines questions relatives à l'indemnisation, à la réhabilitation et à la restitution pour les victimes dans la région.

Accompagné de fonctionnaires de la Section de la participation des victimes et des réparations et de la Section de l'information et de la documentation, M. André Laperrière a rencontré à Kampala des représentants d'organisations internationales, notamment des fonctionnaires de l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA), de l'Ambassade royale des Pays-Bas, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organisations internationales non gouvernementales (ONG). Il a également tenu des discussions avec le Groupe de travail pour les droits des victimes et la Coalition ougandaise pour la Cour pénale internationale (UCICC). Par ailleurs, il a rencontré M. David Wakikona, Ministre d'État chargé de la réhabilitation dans le nord de l'Ouganda.

Afin de comprendre les préoccupations des communautés les plus affectées par le conflit, le Directeur exécutif s'est rendu dans les districts de Gulu, Lira, Oyam et Pader au nord de l'Ouganda, ainsi que dans le district

d'Adjumani dans la région du Nil occidental. Il a visité les communautés déplacées vivant dans le camp de déplacés de Patongo, dans le district de Pader, ainsi que le village d'Apungi dans le sous-comté d'Abia (district de Lira), où il a rencontré de nombreuses victimes du conflit.

Au cours de son séjour, M. Laperrière a tenu des discussions et des échanges de vues avec plusieurs agences et organisations humanitaires, traditionnelles et religieuses s'occupant des questions relatives aux victimes, et a notamment rencontré le chef suprême des Acholi, des chefs traditionnels Lango et des chefs religieux travaillant dans le nord de l'Ouganda. Une table ronde a également été organisée avec des membres des réseaux de la société civile des districts de Gulu et de Lira. Ces réseaux coordonnent les activités des différentes ONG et des acteurs de la société civile dans leurs districts respectifs.

Rencontre entre le Greffier et des représentants des États parties à New York

Le Greffier de la Cour pénale internationale, Bruno Cathala, a effectué une mission à New York du 12 au 15 juin dans le cadre des rencontres semestrielles organisées avec des représentants des États parties. Consacrés pour l'essentiel aux grands axes du projet de budget-programme de la Cour pour 2008, ces entretiens ont permis de mettre en évidence les hypothèses sur lesquelles s'articule la proposition de budget ainsi que les objectifs pour l'année à venir. Les leçons que la Cour a su tirer de l'expérience qu'elle a acquise en matière d'opérations hors siège et de travail judiciaire ont également été passées en revue, notamment au regard de leur utilité pour le budget.

Au cours de sa visite, le Greffier a également rencontré les représentants de diverses organisations de la société civile, de même que la Coalition pour la Cour pénale internationale. Ces entrevues ont donné lieu à des échanges d'informations sur le projet de budget-programme pour 2008 et sur les dernières avancées de la Cour concernant, entre autres, les actions de sensibilisation, la participation des victimes aux procédures ou encore la protection des témoins.

Le Greffier a par ailleurs participé à de nombreuses réunions avec des représentants du Secrétariat de l'ONU et des membres des agences humanitaires concernées. Il a profité de ces occasions pour informer ses interlocuteurs de l'état d'avancement des procédures en cours devant la CPI et faire le point sur les opérations hors siège en rapport avec chacune des quatre situations dont la Cour a à connaître actuellement.

Des échanges de vues ont également eu lieu

avec des représentants des États parties et des responsables des Nations Unies sur un vaste éventail de sujets ayant trait à la coopération de la Cour avec les gouvernements de ces États ainsi qu'avec l'ONU.

Enfin, M. Cathala a tenu une conférence de presse dans l'après-midi du 14 juin au siège de l'Organisation des Nations Unies, au cours de laquelle il a fait le point, devant les correspondants de la presse, sur les activités de la Cour, et notamment sur les délicates opérations hors siège menées actuellement. Le Greffier a souligné qu'en dépit de son jeune âge, la Cour avait d'ores et déjà accompli un travail considérable. Il a également fait part de ses dernières expériences sur le terrain, rapportant les inquiétudes exprimées par les populations rencontrées à Bunia, à l'est de la République démocratique du Congo, ainsi qu'au Tchad, où M. Cathala a visité trois camps de réfugiés. À cette occasion, il n'a pas manqué de rappeler l'importance que revêt la coopération des organisations internationales et des États dans l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par la Cour. À ce jour, la Cour a délivré sept mandats d'arrêt dont cinq dès 2005, mais aucun n'a encore été exécuté.

La Radio des Nations Unies a profité du séjour du Greffier à New York pour l'interroger sur les affaires en instance devant la Cour, à savoir le Procureur c/ Thomas Lubanga Dyilo, le Procureur c/ Ahmad Muhammad Harun (« Ahmad Harun » et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »), le Procureur c/ Joseph Kony, Vincent Otti, Raska Lukwiya, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen, de même que sur l'ouverture par le Procureur d'une enquête en République centrafricaine.

Inchallah, exposition de photographies à la **CPI**

Une exposition de photographies intitulée « Inchallah : le charisme de ceux qui restent » s'est tenue dans l'aile D de la Cour. On doit cette exposition, qui a pour sujet la vie des résidents du camp de Kalma, dans le Darfour Sud (Soudan), à Aude Le Goff, fonctionnaire de la CPI. De septembre 2006 à février 2007, Mme Le Goff a travaillé au Soudan en tant que juriste de terrain pour une organisation non gouvernementale. Toutefois, c'est de son propre chef qu'elle a choisi de fixer sur la pellicule l'existence des résidents d'un camp de déplacés.



Exposition de photographies dans l'aile D © ICC-CPI

Toutes les photographies exposées étaient à vendre ; les bénéfices iront au Fonds au profit des victimes pour aider les victimes du conflit au Darfour.

Adhésion du Japon au Statut de Rome

Le Japon a adhéré au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) le 17 juillet 2007. Cette adhésion a été annoncée à l'occasion de la Journée mondiale pour la justice internationale qui commémore l'adoption du Statut de la CPI, le traité fondateur de la Cour, le 17 juillet 1998. Le 1er octobre prochain, lorsque le Statut entrera en vigueur pour le Japon, le nombre total d'États parties au Statut de Rome sera de 105.



L'Ambassadeur Kenzo Oshima, Représentant permanent du Japon auprès de l'ONU et Mme Annebeth Rosenboom, Chef de la Section des traités de l'ONU © ASP

Résumé des activités de l'Assemblée des États parties



L'Ambassadeur Erwin Kubesch (Autriche), vice-président de l'Assemblée et l'Ambassadeur Rold Fife (Norvège), coordonnateur pour la révision du Statut de Rome © ASP

Élections

En date du 16 juillet, le Secrétariat des États parties avait reçu trois candidatures en vue de l'élection de trois nouveaux juges dont les sièges sont vacants. L'élection est programmée pour la sixième session de l'Assemblée qui se déroulera à New York, du 30 novembre au 14 décembre 2007.

Le Secrétariat a par ailleurs reçu quatre candidatures pour l'élection de six membres du Comité du budget et des finances.

La période de candidature pour les trois juges dont les sièges sont vacants et pour les six sièges au Comité du budget et des finances se termine le 24 août. Toutes les candidatures peuvent être consultées sur le site Web de la Cour (www.icc-cpi.int), sous la rubrique « Assemblée des États parties /Élections ».

Bureau de l'Assemblée

Sachant que le mandat du Greffier, M. Bruno Cathala, expirera en juillet 2008, le Bureau a été informé le 6 juillet que la Cour a engagé la procédure prévue à la règle 12-1 du Règlement de procédure et de preuve, à savoir que la Présidence établit une liste de candidats et qu'elle sollicite les recommandations de l'Assemblée lors de sa sixième session. Par la suite, les juges procéderont à l'élection du Greffier en tenant compte des recommandations de l'Assemblée.

Le Bureau a par ailleurs pris note de la

décision des juges réunis en session plénière de la nécessité d'élire un greffier adjoint. Ce poste a été approuvé par l'Assemblée lors de sa quatrième session en 2005.

Les avis de vacance pour les postes de Greffier et de greffier adjoint peuvent être consultés sur le site Web de la Cour. Les délais pour la réception des candidatures sont respectivement le 15 et le 30 août.

Le 14 juin 2007, le Bureau a également pris note de la démission du procureur adjoint chargé des enquêtes, M. Serge Brammertz. Le procureur adjoint, qui avait été élu pour une durée de six ans, du 3 novembre 2003 au 2 novembre 2009, était absent depuis janvier 2006 pour exercer les fonctions de Commissaire de la Commission internationale d'enquête indépendante des Nations Unies. Le Bureau a également été informé que le Bureau du Procureur ne demandait pas, pour l'instant, l'inclusion d'un point à l'ordre du jour concernant l'élection d'un procureur adjoint pour la sixième session de l'Assemblée.

En outre, le Bureau a été informé des projets de dates pour la reprise de la sixième session de l'Assemblée devant se tenir au siège des Nations Unies à New York, du 2 au 6 juin 2008. Cette reprise de session devrait être consacrée au Groupe de travail spécial sur le crime d'agression.

Groupe de travail de La Haye

Le Groupe de travail de La Haye a tenu sa

septième réunion le 6 juin. À l'ordre du jour figuraient le dossier de la coopération ainsi que la question de la représentation géographique et de la parité hommes-femmes dans le recrutement du personnel.

Lors de sa huitième réunion, le 8 juin, le Groupe de travail a assisté à une présentation de la Cour sur le projet de budget-programme pour 2008, dont le montant total est estimé à environ 99,5 millions d'euros.

Lors de sa neuvième réunion, le 20 juin, le Groupe de travail a assisté à une présentation de la Cour consacrée au Plan stratégique et à la situation des victimes. Il a ensuite abordé une nouvelle fois la question de la coopération, puis celle de la représentation géographique et de la parité hommes-femmes dans le recrutement du personnel.

Le 26 juin, le Groupe de travail a organisé une séance d'information à l'intention des membres du corps diplomatique basés à Bruxelles afin de faire le point sur l'état d'avancement de ses travaux et de recueillir le point de vue des délégations qui n'auraient pas la possibilité d'assister régulièrement aux réunions à La Haye.

Le 13 juillet, Mme Michèle Dubrocard, coordonnatrice chargée du processus de planification stratégique de la Cour, a tenu une réunion sur l'état du dialogue entre les États et la Cour sur ce sujet.

Une réunion consacrée à la question des locaux permanents s'est tenue les 21 et 22 juin, en présence de spécialistes des États parties et d'un expert du Comité du budget et des finances. Cette réunion avait entre autres pour objet de confirmer les besoins des utilisateurs tels qu'ils sont répertoriés dans le cahier des charges révisé, de réfléchir à l'approche adoptée pour le concours d'architecture et de poursuivre les débats sur les dispositions internes de la Cour en matière de gouvernance.

S'agissant du cahier des charges révisé, qui envisage des scénarios fondés sur 879, 1137 ou 1364 collaborateurs, les experts ont recommandé de revoir à la baisse les exigences exprimées en termes de superficie au regard des économies d'échelle réalisables, notamment en ce qui concerne la surface dévolue aux bureaux ainsi que le nombre de salles de conférence et de salles de réunion.

suite page 3

suite de la page 1

Ils ont par ailleurs préconisé de concevoir le déroulement du concours d'architecture en deux phases successives, s'étalant en tout sur une année. Enfin, ils ont estimé que l'Assemblée devrait décider de la composition du jury et des critères de sélection du lauréat lors de sa sixième session.

À propos des dispositions internes de la Cour en matière de gouvernance, les experts se sont exprimés en faveur d'un modèle selon lequel l'Assemblée assurerait le pilotage du projet, moyennant la participation active de la Cour et de l'État hôte, et bénéficierait des conseils de spécialistes du Comité du budget et des finances et de consultants techniques. Les experts ont également convenu de l'absolue nécessité de placer le projet sous la houlette d'un professionnel hautement qualifié, disposant d'une grande expérience dans la gestion de projets de construction de grande envergure. Ce professionnel devra être recruté avant le début de 2008 en raison de sa participation dans le processus du concours.

À l'occasion de la dixième réunion du Groupe de travail de La Haye tenue le 3 juillet, le facilitateur pour la question des locaux permanents a communiqué au Groupe les résultats de la réunion. Une autre réunion du Groupe est prévue du 5 au 7 septembre 2007.

Groupe de travail de New York

Le Groupe de travail de New York a tenu ses troisième et quatrième réunions respectivement le 7 juin et le 6 juillet.

Lors de sa troisième réunion, il a assisté à une présentation de Mme l'Ambassadrice Mirjam



M. Christian Wenaweser, président du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression © ASP

Blaak (Ouganda), coordonnatrice du Groupe de travail de La Haye sur la question de la représentation géographique et de la parité hommes-femmes dans le recrutement du personnel.

S'agissant de la question de la coopération, la facilitatrice, Mme Brechje Schwachöfer (Pays-Bas) a exposé brièvement au Groupe de travail les résultats des consultations sur la mise en œuvre de l'accord régissant les relations entre les Nations Unies et la Cour pénale internationale.

Le facilitateur chargé du Plan d'action pour l'universalité du Statut de Rome, M. Alejandro Alday (Mexique), a informé le Groupe des idées avancées au cours des consultations en vue de faciliter l'échange d'informations sur les

questions de mise en œuvre, telles que la mise en place d'un réseau de points de contacts nationaux et l'intégration des lois d'application et d'autres documents utiles sur le site de la Cour.

Le 15 juin, le Groupe de travail a tenu des consultations informelles avec l'Ambassadeur de Norvège, Rolf Fife, coordonnateur de l'Assemblée pour la révision du Statut de Rome. Le 4 juillet, M. Fife a fait un exposé au Groupe de travail de La Haye sur cette question.

Groupe de travail spécial sur le crime d'agression

La quatrième réunion intersession du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression s'est déroulée du 11 au 14 juin 2007 au *Liechtenstein Institute on Self-Determination*, dans les locaux de la *Woodrow Wilson School* de l'Université de Princeton.

À cette occasion, le Groupe s'est concentré sur la définition du crime d'agression et a étudié la version révisée d'une proposition présentée par son président, l'Ambassadeur du Liechtenstein Christian Wenaweser, qui inclut dans la définition la clause relative au rôle de direction joué par les auteurs du crime.

Des opinions divergentes ont été exprimées, notamment sur la question de savoir si, pour que la Cour soit compétente, le Conseil de sécurité devait préalablement conclure à l'existence d'un acte d'agression commis par un État et sur les conséquences qu'entraînerait l'absence d'une telle conclusion.

À gauche : Participants à la conférence de révision du Groupe de travail spécial sur le crime d'agression $\,^{\odot}$ ASP

